



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 JUILLET 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-087 / 3-2-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 juillet 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, A. COLLIN, J. COUTURIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, D. ZAMBON.

Représentés : M. CHASSON, M. DE JAHAM, A. FAVIER, J. FORTE, R. MAZZILLI, J. ROBERT, C. STELLA.

Absents : N. CHARLETY, J. VIAL.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / VENTES : Cession à la CAPV du Chemin des Morins dans la zone Parvis 2

Rapporteur : Anthony Moreau

EXPOSE : Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité du PARVIS 2 à Voiron, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais a sollicité l'acquisition à la Commune de Voiron d'une partie du Chemin des Morins traversant trois lots en cours de commercialisation.

Il est ainsi accordé une cession d'une emprise d'environ 500 m² - à parfaire par document de géomètre à la charge de l'acquéreur - à valoir sur le Chemin des Morins, au prix de 1 euro symbolique avec dispense de paiement.

PROPOSITION :

VU l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 1^{er} juillet 2019,
VU l'avis de la Commission Urbanisme du jeudi 27 juin 2019,
VU l'avis France Domaine en date du 4 juillet 2019,

... / ...

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De déclasser le Chemin des Morins du domaine public,
- D'approuver les conditions de la présente cession d'une emprise sur le Chemin des Morins à la CAPV, au prix de 1 euro symbolique avec dispense de paiement,
- D'autoriser Monsieur Yves ALLARDIN, Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

